

Poste Neuropsychologue en sanitaire Pôle SSR - Consultation mémoire

Le service de consultation mémoire et Accueil de jour à Arbois, piloté par le Dr BRUNIAUX (appartenant au Pôle de Soins et Réadaptation du CHIPR) recherche :

1 poste de neuropsychologue à temps partiel 50% (CDD/CDI) à pourvoir dès que possible.

Le poste à pourvoir se situe sur le centre de rééducation et de réadaptation, Rue de Barres à Salins les Bains. Déplacements possible sur le site du SSR d'Arbois, 23 rue de l'Hôpital à Arbois.

Les missions:

- Réaliser une évaluation du fonctionnement cognitif de patients reçus à la Consultation mémoire.
- Echanger et participer aux réunions avec nos partenaires (CMRR, Accueil de Jour, ADMR etc.).
- Accueil et encadrement d'étudiants en psychologie spécialisée en neuropsychologie.

Les Activités

Auprès des patients

Réaliser des évaluations neuropsychologiques auprès des patients reçus à la Consultation Mémoire afin de mettre en évidence les troubles cognitifs et capacités préservées et ainsi aider au diagnostic différentiel de maladies neuro-évolutives ; et d'aider au diagnostic étiologique et fonctionnel de maladies neurologiques et/ou psychiatriques.

Faire un retour des performances du patient lors du bilan cognitif à celui-ci et proposition d'orientation et de prise en charge.

Proposer des recommandations de prise en charge (rééducation, adaptation au domicile ou du poste de travail)

Rédaction de comptes rendus transmis aux patients ou aux professionnels de santé prenant en charge le patient.

Auprès des familles

Aider les familles à comprendre les troubles cognitifs et comportementaux de leur proche.

Conseiller les familles afin qu'elles s'adaptent aux troubles cognitifs et comportementaux de leur proche.

Auprès des équipes

Restitution au médecin référent de la Consultation Mémoire par courrier et/ou lors de réunion informel lorsque les situations le demandent.

Contacts réguliers avec les autres professionnels ou les associations en lien avec le patient et sa famille.

Sur le plan institutionnel et administratif

Remplir le fichier informatisé r@pid.

Cotation de l'activité sur un fichier Excel et rédaction du bilan d'activité annuel (en lien avec la neuropsychologue référente de la consultation mémoire de Dole).

Conseil au projet de pôle et au projet d'établissement.

Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui.

Actualisation des connaissances et de la démarche de formation continue, (elle est exigée par ailleurs dans le code de déontologie du métier. Cette démarche de travail continue s'effectue notamment au travers du temps FIR).

EXIGENCES DU POSTE

Organisation de travail

- ✓ Horaire : Cycle de travail en 18 heures hebdomadaires.
- ✓ Rythme de travail : Repos fixes les samedis et dimanches et jours fériés.
- ✓ Régime des congés : Selon réglementation en vigueur.

Diplôme

✓ Connaissances requises :

Description	Niveau de connaissance
Approche médico-légale	Connaissances générales
Bilan neuropsychologique	Connaissances d'expert
Modèles théoriques de psychologie cognitive	Connaissances d'expert
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies
Modèles théoriques en neuropsychologie	Connaissances d'expert
Méthodologie de recherche en psychologie	Connaissances approfondies
Psychologie générale	Connaissances générales
Psychothérapies	Connaissances générales
Psychologie du vieillissement	Connaissances approfondies

- ✓ Connaissances des pathologies neurologiques, psychiatriques et métaboliques susceptibles d'entrainer des troubles cognitifs.
- ✓ Connaissances approfondit des pathologies neurodégénératives et des profils cognitifs associés (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, Démence à Corps de Lewy, Dégénérescence cortico-basale, Paralysie supra-nucléaire progressive, Aphasie Primaire Progressive etc.).

- ✓ Mener un bilan neuropsychologique : anamnèse, choix des outils psychométriques adaptés aux patients, rédaction de comptes rendus à destination des professionnels de santé et du patient.
- ✓ Licence de psychologie + Master 2 ou DESS de neuropsychologie (spécialités neuropsychologies, clinique, psychopathologie, enfance / adolescence, gérontologique...)

Rémunération

✓ Selon grille indiciaire de la fonction publique

Pour postuler, merci d'envoyer votre lettre de motivation et CV à : grh@chipr.fr



4. 32 Psychologue

Référence : GR	H-FDI)
----------------	-------	---

Version: 1

Document complété ou remplacé. (Révisions)	Version N°1
Destinataires pour application.	Psychologue / Code métier 10P10
Pièce(s) annexe(s).	
Documents associés.	
Classement.	Gestion des ressources humaines

DIFFUSION					
	Biblioweb		Affichage	Classeur de garde	Confidentielle

	REDACTION	VERIFICATION	VALIDATION
FONCTION	DS	GRH	Directeur
NOM	I. BLEICH		B. TOURNEVACHE
VISA			
DATE	Avril 2020		

I. Cadre réglementaire :

- Décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue
- **Décret n° 96-288 du 29 mars 1996** modifiant le décret du 22 mars 1990 (JO n° 82 du 5 avril 1996)
- Décret n° 2003-1073 du 14 novembre 2003 relatif aux conditions de délivrance de l'autorisation de faire usage professionnel du titre de psychologue prévue à l'article 44-II de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée.
- Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.
- Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue
- Arrêté du 10 janvier 2008 fixant la liste des diplômes ouvrant accès aux concours sur titres organisés pour le recrutement des psychologues de la fonction publique hospitalière.
- La circulaire DGOS du 30 avril 2012 précise que seul le directeur assure l'autorité hiérarchique sur les psychologues.

II.Position dans la structure

Liaisons fonctionnelles:

- ✓ Chefs de Pôle
- ✓ Chefs de services
- ✓ Direction des ressources humaines
- ✓ Direction des soins
- ✓ Cadre supérieur de santé



4. 32 Psychologue

Référence : GRH-FDP

Version: 1

Liaisons hiérarchiques :

✓ Directeur

III. Missions générales

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre qui prend en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

1. Activités

- ✓ Accueil, encadrement et formation des étudiants et des stagiaires
- ✓ Bilan psychologique (recueil d'information, entretien, interprétation et synthèse, restitution)
- ✓ Collaboration avec les autres membres de l'équipe pluri-professionnelle
- ✓ Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs familles
- ✓ Conseil au projet de pôle et au projet d'établissement
- ✓ Elaboration d'un projet psychologique de pôle et d'établissement
- ✓ Elaboration du diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient
- ✓ Intervention auprès d'équipes pluri-professionnelles interne ou externes (formation, soutien, groupes de parole, analyses des pratiques, analyse institutionnelle).
- ✓ Pratiques d'entretiens individuels ou collectifs
- ✓ Psychothérapies individuelles et de groupe
- ✓ Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui, expertises
- ✓ Recueil et analyse des besoins et des demandes d'interventions,
- ✓ Travail d'évaluation par le biais de groupes de réflexion et de supervision théorico-clinique entre professionnel ou par toutes autres méthodes spécifiques
- ✓ Actualisation des connaissances et de la démarche de formation continue, (elle est exigée par ailleurs dans le code de déontologie du métier. Cette démarche de travail continue s'effectue notamment au travers du temps FIR).
- ✓ Permettre le lien entre les autres structures du CHIPR où le psychologue peut être amené à intervenir de manière ponctuelle (soutien psychologique aux équipes suite à un décès par exemple).



4. 32 Psychologue

Référence : GRH-FDP

Version: 1

2. Domaine de compétences

Le SAVOIR est constitué de l'ensemble des connaissances générales ou spécialisées qu'il importe de posséder : il peut s'agir de connaissances théoriques ou de langages scientifiques et techniques.

Le Savoir- Faire concerne la maîtrise d'outils et de méthodes dont l'utilisation est nécessaire pour la bonne tenue du poste.

Le Savoir-Être, il s'agit là d'un savoir-faire social. Il est constitué des attitudes et des comportements des personnes au travail, des « façons » souhaitables d'agir et d'interagir.

- ✓ Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence
- ✓ Définir et mettre en œuvre les activités thérapeutiques adaptées au patient
- ✓ Formaliser et transmettre son savoir professionnel
- ✓ Observer et analyser la situation, le discours des différents acteurs
- ✓ Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement)
- ✓ Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétences

3. CONNAISSANCES REQUISES

Description	Niveau de connaissance		
Approche médico-légale	Connaissances générales		
Bilan psychologique	Connaissances d'expert		
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies		
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies		
Ethnopsychologie	Connaissances approfondies		
Méthodologie de recherche en psychologie	Connaissances approfondies		
Psycho-sociologie des organisations	Connaissances opérationnelles		
Psychologie clinique et psychopathologie	Connaissances d'expert		
Psychologie des âges de la vie	Connaissances d'expert		
Psychologie générale	Connaissances d'expert		
Psychosomatique	Connaissances approfondies		
Psychothérapies	Connaissances d'expert		

[•] Connaissances générales: Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition



4. 32 Psychologue

Référence : GRH-FDP

Version: 1

courte de quelques semaines maximums.

- Connaissances d'expert : Connaissances permettant de produire une analyse critique des théories et des principes, de redéfinir des pratiques professionnelles dans un champ ou à l'interface entre des champs différents. Connaissances très contextualisées.
- *Durée d'acquisition de 3 / 5 et plus ans et plus.*
 - Connaissances approfondies: Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/5 ans.
 - Connaissances opérationnelles: Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

■ Relations professionnelles les plus fréquentes

- Équipes pluri-professionnelles pour les projets de soins, pédagogiques et éducatifs.
- Services sociaux, éducatifs, judiciaires, juridiques, maison du handicap, tribunal, école, université..., pour le travail de liaison et de coordination.
- Réseaux de villes et associations (CMP, CMPP, PMI, psychiatres, psychologues libéraux) pour le suivi des patients.
- Groupes de pairs

4. Qualités requises

Positionnement adapté avec recul et capacités d'introspection Prise d'initiative adaptée aux situations Respect du secret professionnel / Sens de l'organisation Diplomatie / Autonomie / Honnêteté Empathie / Sens de l'écoute

5. Obligations professionnelles

- -Obligation de se conformer aux dispositions prévues par le règlement intérieur de l'établissement
- -Obligation de porter une tenue vestimentaire adaptée au poste de travail et de respecter les règles d'hygiène en vigueur
- -Obligation de servir : exercice personnel et exclusif des fonctions
- -Obligations à l'égard de l'administration : discrétion professionnelle, moralité et dignité, réserve et neutralité
- -Obligations à l'égard des tiers : impartialité et probité, secret professionnel
- -Obligation de signaler tout évènement susceptible d'occasionner des dommages aux personnes et aux biens.
- -Obligation de participer à un entretien annuel d'évaluation (bilan sur l'adaptation de l'agent au poste de travail, définition d'objectifs personnels et identification des besoins en formation).



4. 32 Psychologue

Référence : GRH-FDP

Version: 1

IV. EXIGENCES DU POSTE

1. Organisation de travail

Horaire : Cycle de travail en 36heures hebdomadaires.

Rythme de travail : Repos fixes les samedis et dimanches et jours fériés.

Régime des congés : Selon réglementation en vigueur.

2. Risques professionnels

- Facteurs psychiques émotionnels
- Informatique : travail sur écran
- -Gestion du stress et des conflits

3. Diplôme

•Licence de psychologie + Master 2 ou DESS de psychologie (clinique, psychopathologie, enfance / adolescence, gérontologique...)

4. Correspondance statutaire

• Contractuel: CDD/CDI

• Stagiaire // Titulaire

5. Evolution du métier

•

6. Rémunération

✓ Selon grille indiciaire de la fonction publique

Date de remise :

Signature de l'agent :